



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : **12 juin 2020**

Date d'affichage : **12 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

**Étaient absents :** Eric GIRAUD - Maud GOBERT

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

Délibération n° 20-06-061

**Objet : Fort du Télégraphe : modification n°1 au marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts passé avec l'entreprise Glenat**

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au Maire.

Au titre des travaux relatifs à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts du fort du Télégraphe, un marché public de travaux a été signé avec l'entreprise Glenat rénovation pour un montant initial de 299 542 € HT décomposé ainsi qu'il suit :

- Tranche ferme : 246 160 € HT
- Tranche optionnelle n°1 : 27 921 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 6 871 € HT
- Tranche optionnelle n°3 : 12 530 € HT
- Tranche optionnelle n°4 : 6 060 € HT

En cours d'exécution de ce chantier, il s'est avéré que la passation d'un avenant n°1 était devenue nécessaire pour les motifs suivants :

- Intégration de nouveaux prix unitaires, notamment : adaptation des règles d'exécution des chantiers pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19 (6 500 € HT), création d'une longrine en béton armé (2 570 € HT) et d'un socle béton

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020

ID : 073-217303064-20200618-20\_06\_061-DE

armé (4 657 € HT), soit un montant total HT de 49 604,54 € pour nouveaux prix unitaires.

- Modification des quantités estimatives : – 39 154,11 € HT.

Le montant de cette modification n°1 soit 10 450,43 € HT, porte le montant initial de ce marché public de travaux (tranche ferme) de 246 160 € HT (295 392 € TTC) à 256 610,43 € HT soit 307 932,51 € TTC, soit une augmentation de 4,25 % et la commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2020, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique relatives à l'ensemble des marchés, l'acheteur peut, en cours d'exécution, modifier son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque notamment, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenues nécessaires.

Cet avenant n°1 au lot n°2 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article précité et dans le respect des conditions précisées dans la partie réglementaire dudit code, à savoir les articles R 2194-1 à R 2194-9.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Glénat rénovation – 86,rue Sablière de la condamine 38160 Saint Romans - portant le montant initial de ce contrat administratif (tranche ferme) de 246 160 € HT (295 392 € TTC) à 256 610,43 € HT soit 307 932,51 € TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
**Copie conforme**  
**Le Maire,**  
**Jean-Pierre ROUGEAX**



Acte certifié exécutoire  
Transmission en Préfecture : 23/06/2020  
Affichage : 23/06/2020  
Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.